ATELIER DANSE ET PAROLES

en lien avec le spectacle *Potomitan*

avec la compagnie Skanda - Jade Lada

SAISON 2026.2027
THÉÂTRE ESPACE DE RETZ

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'atelier de danse et paroles se déroule
- le samedi 7 novembre
- de 10h à 13h et de 14h à 16h
- à la salle Les Régents

Il est ouvert à toutes et tous : adulte(s) et jeune(s) à partir de 14 ans.
Aucun niveau de danse n'est requis.

En vous inscrivant à l'atelier, vous pouvez bénéficier d'une place à tarif réduit pour le spectacle *Potomitan* du vendredi 20 novembre à 20h30.
L'atelier coûte 15€ par participant.
La place de spectacle adulte est de 13€
La place de spectacle pour les 14-24 ans est de 9€.

Le nombre de places pour cet atelier est limité.

Chaque stagiaire devra être couvert par une assurance-responsabilité civile personnelle.

La Ville de Machecoul-Saint-Même
- décline toute responsabilité en cas de vol.
- se réserve le droit d'annuler le stage en cas de manque de participants. Dans ce cas, un remboursement sera effectué.

En cas de désistement du stagiaire, le remboursement se fera uniquement, en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (ex : certificat médical).

Pour valider l'inscription, il suffit d'envoyer ce bulletin dûment rempli et signé. Le service Culture reviendra vers vous notamment pour le règlement.

ESPACE DE RETZ
THÉÂTRE Machecoul Saint Même

02.40.02.25.45
billetteriesaisonculturelle@machecoul.fr
www.saison-culturelle-machecoul.fr

ATELIER DANSE ET PAROLES

avec la compagnie Skanda - Jade Lada

.....€

SAMEDI 7 NOVEMBRE
10H-13H/14H-16H
SALLE LES RÉGENTS

l'atelier **tarif 15€** ☐
+ 1 place pour *Potomitan* adulte 13€ ☐
+ 1 place pour *Potomitan* 14-24 ans 9€ ☐

STAGIAIRE

NOM.....PRÉNOM.....
@ ....
✉.....
CODE POSTAL.....VILLE.....

**si stagiaire mineur, coordonnées du représentant légal* :
NOM.....PRÉNOM.....

CONTACT D'URGENCE (si différent) .....

Si stagiaire mineur :
Je soussigné(e).....
responsable légal du stagiaire mineur déclaré.....

Si stagiaire adulte :
Je soussigné(e).....

Ø Dans le cadre du droit à l'image, la Ville de Machecoul-Saint-Même peut utiliser, sans limite de temps, les photographies ou vidéos prises à cette occasion, du stagiaire déclaré, sur les supports de communication de la ville.

☐ autorise ☐ n'autorise pas

Ø Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte dans son intégralité.

ØDéclare le stagiaire mineur à quitter seul le lieu du stage.

☐ autorise ☐ n'autorise pas

Ø Merci de bien vouloir préciser toutes informations complémentaires nécessaires au bon déroulement du stage (ex: allergie, épilepsie, handicap…):.....

Lu et approuvé,
A....., le.....
Signature obligatoire